



REGLEMENT DE CONSULTATION

Mission d'accompagnement du réseau Valeurs Parc pour la construction d'un discours « force de vente » commun et individuel

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activités – Ferme d'Icart
09240 MONTELS
Tél : 05.61.02.71.69
Fax : 05.61.02.80.23
Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président André ROUCH.

III – MODE DE PASSATION CHOISI

Procédure adaptée.

IV – OBJET DU MARCHÉ

Prestation d'accompagnement pour la construction d'un discours « force de vente » commun et individuel.

Les pièces constitutives du marché sont :

- l'acte d'engagement,
- le présent règlement de consultation,
- le cahier des charges.

V – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

VI – DELAIS DU PRESENT MARCHÉ

Selon le CCTP annexé

VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activités – Ferme d'Icart - 09240 MONTELS
Tel : 05.61.02.71.69.

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée **au vendredi 16 février 2018, 15 heures, terme de rigueur.**

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera les mentions :

- MARCHÉ : Document de communication « Discours Valeurs Parc »
- NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif sur réception de la facture et après livraison des documents. Un acompte de 30% du montant total TTC pourra être versé à la signature du bon de commande, sur demande.

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Renseignements concernant la situation propre du prestataire selon le règlement de la consultation y compris les justificatifs énoncés au Code des Marchés DC1 et DC2.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

1 - Prix, pondération 30%

2 - Environnement et social, pondération de 30 %.

- Démarche environnementale portée par le prestataire : 20%
- Démarche sociale portée par le prestataire : 10%

3 - Valeur technique, pondération de 30 %.

- Les compétences/références de l'équipe ou du prestataire : 15% ;
- Précision, clarté et pertinence de la proposition technique formulée : 15%.

4 - Délais de réalisation-et de livraison, pondération de 10 %.

Les candidats renseigneront obligatoirement l'acte d'engagement. Toute offre ne comprenant pas cette annexe dûment complétée ne sera pas examinée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rencontrer les prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

XIV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Julien VIAUD, j.viaud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Chargé de mission « Valeurs Parc »

Syndicat mixte du PNR - Pôle d'activités - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS
05.61.02.71.69

Camille JAUDIN, c.jaudin@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Directrice adjointe, Responsable administrative et financière

Syndicat mixte du PNR - Pôle d'activités - Ferme d'Icart - 09240 MONTELS
05.61.02.71.69